



Date de dépôt : 14 décembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : La direction des TPG prend en otage les citoyens genevois**

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les TPG ont récemment été le sujet de divers articles dans la presse, notamment à la suite de la grève de son personnel et également par le manque de bus mis en circulation.

La raison évoquée par la direction pour annuler des courses est le manque chronique de personnel. On peut légitimement s'interroger sur cette excuse non fondée, sachant que la direction RH, et plus précisément le service RH, refuse des dizaines de candidatures sans motif fondé. Serait-ce le fait que ce service occupe principalement des résidents français ?

On pourrait s'autoriser à le penser au vu de la sélection plus que douteuse mise en place par ce service, refusant même des candidats détenteurs du permis poids lourd, voire des techniciens titulaires d'un CFC.

Est-ce que les diplômés et autres brevets français sont plus intéressants pour notre régie publique genevoise ?

Refuser la candidature d'un candidat expérimenté, certifié et ayant d'excellentes recommandations parce qu'il a 2 kilos de trop, est-ce justiciable en période de crise et de manque de personnel ?

L'esprit parrainage qui a fait la fierté des TPG a été supprimé, favorisant le copinage en sous-marin plus opaque et moins transparent, sauf pour la direction bien entendu.

Les exemples ne sont pas exhaustifs et la liste est longue.

Les questions posées au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Est-ce que la direction des TPG n'est pas directement responsable du manque chronique de personnel ?*
- *Est-ce que la direction des TPG ne prend pas les mesures qui s'imposent pour engager les résidents genevois ?*
- *Est-ce que la direction RH des TPG pratique la politique de la pomme pourrie afin de laisser croire qu'il faut engager des frontaliers ?*
- *Est-ce que la direction des TPG ne doit pas constater qu'elle a failli dans ses missions opérationnelles ?*
- *Est-ce que la direction des TPG ne devrait pas être plus à l'écoute de son personnel, notamment par le biais des partenaires sociaux ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La difficulté de recrutement aux Transports publics genevois (TPG) est une problématique récurrente depuis de nombreuses années et s'est accentuée depuis la crise de la COVID-19, comme c'est le cas pour la quasi-totalité des entreprises de transports publics suisses ou étrangères. Néanmoins, la situation n'est pas celle décrite dans la question adressée au Conseil d'Etat.

Tout d'abord, la totalité des personnes composant le pôle recrutement au sein de la direction des ressources humaines des TPG résident sur territoire suisse.

Concernant le volume de recrutement, en 2022, les TPG ont engagé 118 personnes. Durant l'année en cours, 125 personnes ont ainsi commencé leur activité (7 personnes ont signé un contrat de travail en décembre 2021 pour une entrée en fonction en 2022).

Parmi celles-ci, les TPG ont engagé 28 personnes de l'office cantonal de l'emploi (OCE) ou de l'Hospice général (soit 24% des embauches en 2022). Ils ont par ailleurs eu 30 cas de mobilité interne (postulation interne sur des ouvertures de postes).

Sur les 125 personnes qui ont commencé une activité au sein des TPG en 2022, une seule est domiciliée en France. Il s'agit d'une personne présentant un profil informatique très pointu. Malgré trois publications de l'annonce, aucune candidature de personne de nationalité suisse ou domiciliée en Suisse n'a été reçue.

La suppression de 3% de l'offre en novembre 2022 n'est pas uniquement liée aux problèmes de recrutement, mais relève avant tout d'un taux d'absentéisme très élevé au sein des TPG, un taux bien supérieur à celui observé pour les autres entreprises de la branche.

Le département des infrastructures soutient la direction des TPG, qui a entrepris un processus d'identification des causes de cet absentéisme massif afin de mettre en place les mesures nécessaires pour résoudre ce problème et ainsi assurer les prestations actuelles et futures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA